



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-114898>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-114898**

---

### Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

**Nom de l'acheteur Public** : CHU Rennes

**Adresse** : 2, rue henri le guilloux, 35033 Rennes cedex 9

**Coordonnées** :

**Téléphone** : +33 299284369

**Courriel** : Virginie.portolleau@chu-rennes.fr

**Adresse internet** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Type de pouvoir adjudicateur** : Organisme de droit public

**Activité principale** :

Santé

**Code NUTS** : FRH02

### Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise>.

[EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2633818&orgAcronyme=x7c](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise)

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues** : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées** :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Par voie électronique via** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise>.

[EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2633818&orgAcronyme=x7c](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise)

### Section 3 - Description du marché

**Intitulé** : Concession de service exploitation de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires destinés aux patients, familles, visiteurs, étudiants, consultants et personnels du CHU de Rennes

**Numéro de référence** : 2024AM13

**CPV - Objet principal** : 51542200

**Type de marché** : Services

**Description succincte :** La présente consultation a pour objet la gestion et l'exploitation de la distribution automatique avec les missions suivantes : - Audit : optimisation des emplacements dans le respect du service apporté et des offres produits, - Fourniture des machines de distribution automatique, - Approvisionnement des machines de distribution automatique, - Entretien des machines de distribution automatique, - Maintenance préventive et curative des machines de distribution automatique. Cette concession porte sur les différents sites du CHU de Rennes : - site de Pontchaillou, - site de la Tauvrais, - site de l'Hôtel Dieu. - site de l'Hôpital Sud, Transfert de ces distributeurs dans le nouveau bâtiment FME sur le site de Pontchaillou, début 2028.

**Valeur totale estimée ( hors TVA ) :** 3500000 euros

### **Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :**

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**Code(s) CPV additionnel(s) :**

**CPV - Objet principal :** 51542200

**CPV - Objet principal :** 51542100

**Lieu d'exécution :**

**Code NUTS :** FRH03

**Description des prestations :** Il s'agit d'une concession de services passée en application de l'article L. 1121-1 et R. 3126-1 du code de la commande publique. A ce titre, le concessionnaire assume le risque lié à l'exploitation du service et l'exécute à ses risques et périls. Les caractéristiques des prestations attendues et les conditions d'exécution du service sont indiquées dans le contrat de concession. Le concessionnaire se rémunère sur les recettes d'exploitation des distributeurs automatiques. En contrepartie de son autorisation d'exercer et d'utiliser les locaux mis à sa disposition, le concessionnaire verse une redevance (assujettie à la TVA en vigueur) à l'autorité concédante. Cette redevance comporte une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel selon le type de produit : boissons chaudes, boissons fraîches, snacking. Par ailleurs, une redevance minimale garantie fixée par le candidat est prévu au Contrat.

**Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**Valeur estimée ( hors TVA ) :** 3500000 euros

**Durée de la concession :** 60 mois à compter de la notification du marché.

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**  
Non

**Informations complémentaires :** Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification, reconductible 2 fois 6 mois par tacite reconduction. Le début d'exécution des prestations est prévu au 10 mars 2025.

### **Section 4 - Conditions de participation**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** La lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent et la déclaration du candidat (formulaire DC2 ou forme libre) dûment complétées.

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** La lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent et la déclaration du candidat (formulaire DC2 ou forme libre) dûment complétées.

**Capacité économique et financière :**

**Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation :** Oui

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

## Section 5 - Procédure

### Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

### Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

## Section 6 - Renseignements complémentaires

### Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

**Informations complémentaires :** Les variantes ne sont pas autorisées. Une visite sur site facultative est programmée le : jeudi 17 octobre 2024 1. Sur le site de Pontchaillou à 9h30 (entrée principale du Centre Cardio Pneumo) 2. Sur le site de l'Hôpital Sud à 13h30 (Rez-de-chaussée hall) Dès retrait du dossier, les opérateurs économiques susceptibles de répondre à cette consultation sont invités à se faire connaître auprès de Mme Virginie Portolleau - Téléphone : 02-99-28-43-69 ou virginie.portolleau@chu-rennes.fr. Le nombre maximum de personnes autorisé à participer à la visite sera de 2 par opérateur économique. Questions pendant la visite : Aucune réponse orale n'est apportée aux questions de l'opérateur économique pendant la visite. L'opérateur économique doit poser ses questions via l'espace « Questions » associé à la consultation de la plateforme dématérialisée <http://www.marches-publics.gouv.fr> selon les modalités décrites dans le présent règlement de consultation à l'article 7. Cette visite a pour objectifs de : Visualiser les locaux actuels ; Constater l'étendue du périmètre, les dimensions des emplacements ; Prendre connaissance des contraintes d'environnement et d'exploitation. Disposer de l'ensemble des éléments pour l'étude de faisabilité de la prestation. L'autorité concédante négociera avec l'ensemble des soumissionnaires ayant remis une offre conforme. Au cours de la négociation, les soumissionnaires devront présenter leur offre. Ils pourront être amenés à préciser, compléter ou modifier leurs propositions. L'autorité concédante négociera avec l'ensemble des soumissionnaires ayant remis une offre conforme. Au cours de la négociation, les soumissionnaires devront présenter leur offre. Ils pourront être amenés à préciser, compléter ou modifier leurs propositions. La négociation peut porter sur l'ensemble des éléments techniques et financiers de l'offre. Les négociations sont conduites dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. Les échanges sont consignés par l'autorité concédante. L'autorité concédante choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d'information des soumissionnaires admis à participer aux négociations : - les négociations peuvent également donner lieu à un ou plusieurs entretiens dans les locaux du CHU ou en distanciel par tout moyen de communication, y compris par visio-conférence ; - la liste de questions pourra éventuellement être envoyée en amont de la (ou des) séances ; - l'autorité concédante se réserve le droit d'organiser autant de séances de négociation que nécessaire, dans des conditions de stricte égalité entre les candidats. Les dates prévisionnelles de la négociation sont fixées le 25 et le 27 novembre les soumissionnaires retenus recevront une convocation indiquant le lieu et les horaires. L'autorité concédante se réserve le droit d'organiser plusieurs phases de négociation. L'autorité concédante se réserve cependant la possibilité d'attribuer la concession sur la base des offres initiales sans négociation.

### Procédures de recours :

#### Instance chargée des procédures de recours :

**Nom Officiel :** Tribunal Administratif de Rennes

**Adresse :** 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 223212828

**Télécopieur :** +33 299635684

**Courriel :** Greffe.ta-rennes@juradm.fr

**Précisions concernant les délais d'introduction de recours :** Les voies de recours ouvertes sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme ; - Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09/10/2024